

AS JEAN ZAY



SUBSCRIBE

FUTSAL MASCULIN

Mardi: 18h - 20h

Gymnase Du Moulin Neuf

M. BELHADJ



FUTSAL FEMININ

Jeudi: 18h - 19h

Mme BORDAT

Volley-Ball



Mercredi: 15h - 17h

Gymnase Du Moulin Neuf

M. Beauséjour

TENNIS



MARDI: 12H30 - 13H30

JEUDI: 17H - 18H

M. MOKHFI

BIEN-ÊTRE

Mardi: 12h30 - 13h30

Salle De Musculation

Mme Protat

NATATION

Mercredi
13h30 - 15h

Centre Aqualudique
L'odyssée

Mme Protat



MUSCULATION Mercredi

17h30 - 18h15 | 18h15 - 19h

Salle De Musculation

🏋️ M. Beauséjour 🏋️

TENNIS DE TABLE



Jeudi: 12h30 - 13h30

Gymnase Du Moulin Neuf

Mme BORDAT

25€

REPRISE
DES AS:
SEMAINE
DU
09 OCTOBRE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
Mercredi
27 Septembre
13h25 - 14h25

AUTORISATION PARENTALE

NOM/PRÉNOM: _____ SEXE: _____ CLASSE: _____

DATE DE NAISSANCE : _____ PROFESSEUR(E) D'EPS: _____

ADRESSE :

N° PORTABLE ÉLÈVE :

N° PORTABLE PARENT OU REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) :

Je soussigné(e).....autorise mon enfant à s'inscrire à l'association sportive du lycée Jean Zay et à y pratiquer le(s) sport(s) choisi(s) dans le tableau ci-dessous.

J'autorise mon enfant à être photographié(e) et/ou filmé(e) dans un but de promotion de l'AS:

Oui Non

Paiement (25€): Chèque (signé à l'ordre de l'AS du Lycée Jean Zay, indiquant au dos, le nom le prénom et la classe de l'élève)
 Espèces

Cocher le sport choisi	SPORT	CHOIX PAR ORDRE DE PRIORITÉ ET DE PRÉFÉRENCE (Si plusieurs sports sont choisis)							
		1	2	3	4	5	6	7	8
	Bien-être								
	Tennis Mardi								
	Tennis Jeudi								
	Futsal Masculin								
	Futsal Féminin								
	Natation								
	Volley-Ball								
	Musculation (17h30)								
	Musculation (18h15)								
	Tennis de table								

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE JEAN ZAY

L'adhésion à l'AS est volontaire, mais chaque membre est responsable de maintenir une ambiance positive et de contribuer de manière assidue, autonome et responsable pour assurer le bon fonctionnement de l'association et la durabilité de ses activités.

L'AS est un lieu d'épanouissement et de convivialité. L'esprit exacerbé de compétition et l'agressivité ne trouvent pas leur place dans le cadre de l'AS.
Le jeu doit primer sur l'enjeu.

Tout élève licencié à l'association sportive s'engage à respecter ses professeurs, ses camarades, le matériel et les règles mises en place. Les exclusions de l'AS concernent les élèves posant des problèmes de comportements répétés ou graves. Une fois l'exclusion prononcée l'élève ne pourra participer à aucune des activités proposées. De plus, il ne pourra prétendre au remboursement de sa licence.

L'inscription donne le droit d'accès à toutes les activités de l'AS et est possible à tout moment de l'année.

Elle est valable durant une année scolaire et aucun remboursement ne peut être effectué en cas d'abandon en cours d'année.

Durant les entraînements et les déplacements, les élèves sont couverts par l'assurance de la MAIF contractée par l'association sportive du fait de son affiliation à l'UNSS.

ÉLÈVE

PARENT / RESPONSABLE LÉGAL(E)

DATE :

DATE :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »